



Dispensation d'un cours en mode e-learning sur le Dispositif Minimum d'Urgence en Santé Sexuelle et Reproductive (DMU/SSR)

Appel à candidature pour le recrutement d'un.e consultant.e national.e TERMES DE REFERENCE

1. Contexte et justification

Au niveau national, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, considère la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) comme une des priorités nationales, comme le témoigne les différents plans de santé élaborés lors des dernières décennies. Au niveau international, la santé reproductive doit être considérée comme une composante essentielle de la réponse globale en matière de santé lors des situations de crise. Tous les pays sont à risque. Les jeunes filles et les femmes constituent la catégorie de personnes les plus vulnérables lors des situations d'urgence. Elles sont exposées aux complications de grossesses, aux violences sexuelles, aux grossesses non désirées, aux avortements à risque, à la propagation des maladies notamment les infections sexuellement transmissibles, dont le VIH et même aux décès.

Les expériences vécues ont montré que le manque de préparation, en particulier pour les pays sujets aux catastrophes ou répondant aux besoins des populations affectées ou déplacées, entraîne souvent des pertes de vie, des conséquences financières excessives à la fois pour les pays touchés et la communauté internationale. D'où la nécessité d'une préparation pour garantir l'efficacité et l'efficience de l'action entre les différents acteurs impliqués : gouvernement, organisations humanitaires, ONGs, Agences des Nations Unies.

Plusieurs personnels de santé marocains ont bénéficié de la formation des formateurs en Dispositif Minimum d'Urgence (DMU/SSR) durant ces dernières années, et ce dans le cadre du partenariat entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Vue la réussite de ces sessions de formations en DMU et dans le cadre de la coopération Sud-Sud, il a été convenu d'intégrer dans le cours e-learning sur le Dispositif Minimum d'Urgence en Santé Sexuelle et Reproductive sujet de cette consultation des participant(e)s subsaharien.nne.s afin d'assurer un accompagnement des pays de l'Afrique subsaharienne dans le cadre de la Coopération Sud-Sud, dans le renforcement des capacités de ses prestataires et gestionnaires dans la préparation aux crises sanitaires dans les différents domaines de la SSR.

2. Objectifs de la consultation

Objectif général :

La présente consultation est lancée dans le but de former 150 professionnels de santé au DMU/SSR via e-learning dont 50 participant(e)s issu(e)s des pays subsahariens.

Objectifs spécifiques :

1. Développer un curriculum adapté à l'enseignement distanciel basé sur les guides adaptés au contexte marocain en matière de DMU/SSR ;
2. Dispenser et encadrer la formation en 5 modules intégrant un module « coordination » ;
3. Elaborer et analyser un pré-test et un post-test ;
4. Evaluer les participants et établir la liste ayant validé la formation sur des critères définis pour obtenir l'attestation de participation ;

5. Remettre un rapport rendant compte de tout le processus y compris des résultats de l'évaluation de la formation, et l'analyse des pré et post-tests.

3. Compétences et qualifications requises

La/le consultant(e) doit avoir les compétences et les qualifications suivantes :

- Titulaire d'un diplôme universitaire en médecine ;
- Expérience confirmée de collaboration avec des programmes de santé publique ;
- Connaissance prouvée en pédagogie et capacité probante de facilitation et d'animation de formations ;
- Parfaite maîtrise des logiciels bureautiques courants et des outils de présentation ;
- Fortes aptitudes de communication, oralement et par écrit ;
- Connaissance de l'organisation du système de santé marocain et des outils de promotion de la santé sexuelle et de la reproduction disponibles ;
- Formation en DMU/SSR ;
- Formation en santé publique.

4. Déroulement de l'activité et les livrables attendus

- **Phase 1** : Une note méthodologique et le plan de travail complet de la mission, comprenant notamment les activités, le calendrier et les outils, la planification et les points d'étapes, le format des livrables et des productions, sera élaboré par l'expertise mobilisée ;
- **Phase 2** : Elaboration d'une note événementielle comportant une proposition pour l'organisation du cycle de formation, ainsi que le contenu des supports de communication des webinaires ;
- **Phase 3** : Elaborer le contenu des 5 modules intégrant le module « coordination » de formation qui seront dispensés en ligne sur la plateforme de l'Ecole Nationale de Santé Publique(ENSP), ainsi que le pre-test et post-test à soumettre aux participants.
Fournir dix questions (2 questions par module) à 3 choix multiples à soumettre aux participants à la fin de chaque cycle permettant ainsi de leur fournir une attestation de participation. Il est à noter qu'un modèle d'attestation de participation sera fourni par le ENSP. Le/La consultant.e sera responsable de fournir à l'ENSP le noms, le prénom et le profil des participants.
- **Phase 4** : Dispensation et encadrements et animation des webinaires organisés avec des tuteurs ;
- **Phase 5** : Rapport final comportant l'évaluation des participants et résultats des pré-tests et des post-tests.

5. Durée de la consultation

La durée totale de la consultation est de 18 jours/Homme, étalés sur une période de 2 mois, commençant à partir de la date de signature du contrat. Cette durée concerne le nombre total de jours de travail.

6. Supervision de la consultation

La consultation sera conduite sous la supervision d'un comité ad hoc composé de membres représentant l'UNFPA et l'ENSP. Ce comité se chargera également de la validation des livrables. Au terme de chaque étape, le/la consultant.e doit remettre les livrables et le rapport sous format électronique modifiable (word et pdf).

7. Modalités contractuelles et financières

Un contrat de ladite consultation sera établi entre UNFPA et le (la) consultant(e). Le paiement sera effectué, selon les modalités de UNFPA, dans le cadre du projet de coopération entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et UNFPA et dans le cadre du Plan de Travail Annuel PTA MSPS-UNFPA 2022.

Le paiement de la consultation sera fait après la réception et la validation des livrables selon un calendrier de facturation détaillé lors de la signature du contrat.

8. Dossier de candidature

Les consultants soumissionnaires doivent fournir dans le cadre de leur proposition les éléments suivants :

Une offre technique :

1. Note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de la consultation ;
2. CV détaillé ;
3. Calendrier d'exécution ;

Une proposition financière séparée de l'offre technique.

9. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera par une commission constituée par des représentants du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et de UNFPA, et se déroulera en deux étapes :

1. L'évaluation de l'offre technique.
2. L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

1. La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 70%).
2. L'offre financière (note sur 100, pondération 30%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le/la candidat/e retenu/e recevra un courrier par e-mail à l'adresse mail indiquée dans le CV, l'invitant à se présenter pour engager les procédures de consultation.

a. Analyse technique comparative des offres

Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres selon le barème suivant :

Critères	Note
Profil, formation et diplômes	20
Expériences confirmées en lien avec la consultation	20
Pertinence de la note méthodologique	60
Total	100

Important : Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

- Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).
- Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.

b. Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant.

La note sera calculée au moyen de la formule suivante : $F=100 \cdot P_{\min}/P$

(P : Prix de l'offre et Prix min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant).

c. Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat/e seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 70% pour l'offre technique ;
- 30% pour l'offre financière.

La note totale pondérée « N » permettant de classer les candidatures et retenir la mieux disant est : $N=0,7 \cdot T+0,3 \cdot F$.

La note N = 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante.

Les candidatures seront classées en fonction du total pondéré « N ».

10. Dépôt du dossier de candidature

Les soumissionnaires intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leur dossier de candidature au plus tard le 05 mai 2022, à 23h00 GMT, aux adresses suivantes :

elakel@unfpa.org en mettant en copie (Cc) jazouli@unfpa.org

Important :

Le dossier (offre technique + offre financière) doit être envoyé aux deux mails ci-dessus mentionnés, via deux envois distincts.

L'objet de l'email de l'offre technique devra porter la mention :

N°11-DMU-SSR/MSPS/UNFPA/2022/offre technique

L'objet de l'email de l'offre financière devra porter la mention :

N°11-DMU-SSR/MSPS/UNFPA/2022/offre financière

NB : Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai susmentionné ne sera pas pris en compte.

DS
SE